



Compte rendu CAPC N°5

Compte-rendu de la CAP Centrale n°5 du 24 mai 2018 T.A C.1 – Titularisations – Recours notation

Cette séance avait pour ordre du jour :

- 1 – Tableau d'avancement au grade de contrôleur de 1ère classe des douanes au titre de l'année 2018
- 2 – Approbation d'un procès-verbal
- 3 – Examen de demandes d'intégration en douane dans le corps des contrôleurs de la DGDDI
- 4 – Examen des titularisations des contrôleurs stagiaires nommés en 2017
- 5 – Examen des recours portant sur le refus de télétravail
- 6 – Suite de l'examen des demandes en révision des cadences d'avancement/appréciations phraséologiques des contrôleurs de 2ème classe au titre de l'année 2016

Ouverture de séance à 9H30 :

Secrétariat adjoint : Solidaires et CFDT.

Déclarations ou interventions préalables : CGT, F.O, Solidaires, CFDT.

- 1 – Tableau d'avancement au grade de contrôleur principal des douanes au titre de l'année 2018

Rappel des nouvelles règles de vocation au T.A de C.1 :

- ☒ appartenir au 6ème échelon de contrôleur de 2ème classe **depuis au moins un an**
- ☒ justifier de 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emplois de catégorie B ou de même niveau

Toutefois suite à la mise en place du PPCR, les **mesures transitoires** suivantes sont applicables :

- ☒ les contrôleurs de 2ème classe qui, **au 1^{er} janvier 2017**, auraient réuni les conditions requises avant PPCR, sont réputés réunir ces conditions pour l'inscription au tableau d'avancement au grade de C.1 au titre de l'année 2018.

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédocus 322 – 75703 PARIS CEDEX 13

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com



► en pratique tous les contrôleurs de 2ème classe classés au 6 ème échelon, après le reclassement PPCR du 1^{er} janvier 2017 sont repris sur la liste des vocations.

Pour être inscrits au tableau d'avancement les agents ayant vocation ne devront :

- pas avoir eu la mention d'alerte l'année dernière.
- pas avoir fait preuve d'insuffisance professionnelle
- pas avoir subi une sanction disciplinaire non amnistiée et d'une certaine gravité

► 653 agents ont vocation en 2018.

► les nominations seront prononcées au 01/01/2018.

Le nombre de postes offerts au titre de l'année 2018 n'est pas encore connu.

Une estimation du nombre de promotions est fixée à **170 promotions.**

Proposition d'examiner les **200 premiers agents** de la liste des vocations et d'établir une liste de **170 agents.**

Proposition d'établir une liste complémentaire de **15 agents** maximum.

À noter que les dossiers des **10 agents issus de la LC 2017** ont été examinés en priorité pour une inscription au T.A 2018.

L'arrêté définitif de promotion au grade de C1 au titre de l'année 2018, ne sera publié qu'après validation par le bureau A1 de la liste des agents inscrits au T.A .

Rappel des années précédentes

Années	Promouvables	Promus
2017	581	161
2016	479	176
2015	381	178
2014	511	195
2013	611	223
2012	658	30

Pour mémoire il reste **10 agents** issus de la LC 2017.

5 agents ont fait valoir leurs droits à pension à la date de la CAPC.

2 agents étaient non candidats.

9 agents étaient non proposés par l'administration pour insuffisance professionnelle ou sanction disciplinaire : après débat **2 agents** ont été réintégrés à leur rang.

Pour info :

- la liste prévisionnelle reprend les agents ayant atteint au minimum le 7 ème échelon au 09/09/16 dans la limite des 170 postes.

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322 – 75703 PARIS CEDEX 13

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com



- la liste complémentaire reprend les agents ayant au minimum le 7^{ème} échelon au 09/10/16 dans la limite des 15 postes.
- 2** – Approbation d'un procès verbal
- approuvé à l'unanimité
- 3** – Examen de deux demandes d'intégration en douane dans le corps des contrôleurs de la DGDDI
- approuvées à l'unanimité
- 4** – Titularisations des contrôleurs stagiaires nommés en 2017
- 48 stagiaires titularisés au 01/10/2017 (dispositif seconde chance, prolongation stage pratique ou prolongation de stage).
 - intégration des militaires recrutés au titre de l'article L.4139-2 du code de la défense au 01/12/2018 : 2 candidats intégrés.
 - titularisation d'un pilote d'avion : titularisation au 01/01/2018.
 - étude du licenciement d'un contrôleur stagiaire : après débat titularisation de l'agent au 01/10/2017.
 - non titularisation et licenciement d'un contrôleur stagiaire exerçant une activité dans le privé.
 - licenciement pour inaptitude physique d'un contrôleur stagiaire suite à un accident intervenu lors de son stage théorique : report du dossier à une prochaine CAPC.
- 5** – Examen des recours portant sur le refus de télétravail :
- 3 dossiers concernent des agents de grade C.2
 - 2 dossiers concernent des agents de grade C.P

Cet examen et reporté à une CAPC ultérieure.

- 6** – Suite de l'examen des demandes en révision des cadences d'avancement/appréciations phraséologiques des contrôleurs de 2^{ème} classe au titre de l'année 2016

Cet examen et reporté à une CAPC ultérieure. Pour info 6 mois de réserve pourront primer les dossiers présentés.

Les représentants UNSA Douanes

Yannick LE GOULIAS – Serge DETRIEUX – Cécile DEWASMES – Hervé POLLET

UNSA DOUANES – 6 rue Louise Weiss – Bâtiment Condorcet – Télédéc 322 – 75703 PARIS CEDEX 13

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com

